



## Déclaration Liminaire CTL du 18 septembre 2012

Nous sommes aujourd'hui réunis pour le CTL de rentrée.

Nous allons y aborder entre autres l'exécution budgétaire 2011.

2013 ne sera pas rose non plus avec les suppressions d'emplois.

Comme nos collègues, c'est par voie de presse, que nous avons été informés du contenu des lettres plafonds, adressées par le Premier Ministre aux différents membres du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2013.

Longtemps mis à contribution, parce qu'exemple, le ministère de l'économie et des finances est, cette fois, catalogué dans les ministères non prioritaires, .... Et à ce titre devrait se voir infliger la suppression de 2500 emplois.

Aucune direction ne sera épargnée, avec des fermetures de sites, des restructurations de services et des redéploiements de personnels.

Après les plus de 20 000 suppressions d'emplois subies ces dix dernières années, ces nouvelles coupes sombres sont totalement inacceptables pour **F.O.-DGFIP**.

Depuis plusieurs années, **F.O.-DGFIP** dénonce la détérioration continue des conditions de travail dans les services. Si ces annonces venaient à se concrétiser, la situation ne ferait qu'empirer avec des conséquences sociales et humaines parfois dramatiques.

Ces nouvelles suppressions viendraient s'ajouter aux

- 30 401 postes de fonctionnaires supprimés en 2012,
- 34 000 en 2011,
- 33 500 en 2010,
- 30 627 en 2009,
- 22 700 en 2008.

..... ***soit près de 152 000 emplois supprimés sur une période de 5 ans.***

Cette hémorragie d'emplois se double désormais de restrictions budgétaires qui remettent en cause le fonctionnement même des postes et services qui sont financièrement asphyxiés.

L'accumulation des réorganisations, des restructurations, les applications informatiques déployées sans être stabilisées épuisent les personnels et participent largement au stress et au découragement de nombreux collègues.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'augmentation des rémunérations,
- l'accès automatique au grade d'AAP1 8ème échelon,
- l'extension à tous du droit au retour et **deux véritables** mouvements annuels de mutation,
- le maintien et le renforcement de toutes les missions exercées par la DGFIP,
- l'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement des postes et services.

**Pour F.O.-DGFIP, LA MOBILISATION C'EST MAINTENANT !**

Les élus FO DGFIP 44 en CTL